



**Merci de transmettre à vos collègues**

## **COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL SNUDI FO 13**

### **Groupe de travail du 2 mai 2016**

#### **Ordre du jour :**

**1/ Mouvement 2016 (phase principale et suite)**

**2/ Temps partiels 2016-2017**

#### **1/ MOUVEMENT 2016 – Phase principale**

Suite à la publication du 1<sup>er</sup> projet du mouvement par l'Administration, vous avez été nombreux à nous soumettre vos questions, vos remarques et les erreurs constatées.

Fidèle à notre mandat, nous sommes intervenus pour faire corriger toutes les erreurs remontées (perte de points de barème, disparition ou annulation de certains vœux, replis et priorités non obtenus, nomination à titre provisoire dès le 1<sup>er</sup> mouvement sur des postes particuliers...).

**Le SNUDI FO a contacté l'ensemble des collègues qui nous ont sollicités pour la défense de leur dossier.**

L'administration reste cependant inflexible sur la perte des points de stabilité durant la période du congé parental du fait de l'interruption d'activité, alors que ni la circulaire congé parental 2015-2016, ni le mémento mouvement n'envisageaient cette nouvelle disposition.

**Nous interviendrons en CAPD le 4 mai pour obtenir l'arbitrage de l'Inspecteur d'Académie.**

De même, nous avons signalé l'ensemble des postes ciblés vacants suite à des retraites non enregistrées à temps par la machine (postes de direction, spécialisés ou d'adjoints).

La DSDEN 13 nous confirme qu'elle n'a pas la possibilité technique d'accéder à la libération de ces postes tant que le ministère et le rectorat n'ont pas donné leur feu vert.

Le SNUDI FO 13 conteste cette aberration, d'autant qu'il ne s'agit pas cette année d'un retard dû aux collègues car certains ont bien enregistré leur dossier retraite depuis juin 2015 !

Le Secrétaire général de l'IA s'est engagé à contacter le Ministère afin que cette situation ne se reproduise plus à l'avenir.

**Ces postes ne seront donc disponibles qu'au mouvement à titre provisoire et seraient occupés par des « faisant fonction » !**

Un nouveau projet est donc en train de « tourner » depuis hier soir. L'Administration, bien qu'en grève ce mardi 3 mai pour des questions de restructuration de personnels, s'engage à nous le transmettre en fin d'après-midi. Nous le mettrons en ligne sur notre site dès que nous l'aurons anonymé.

**Nous comptons sur votre réactivité afin de nous faire remonter les ultimes remarques ou erreurs constatées avant mercredi 4 mai à midi, de préférence par mail.**

**Ce projet sera rendu définitif suite à la CAPD du 4 mai, dans l'après-midi.**

### **TDep déjà en poste cette année**

Vous avez la possibilité de transmettre vos vœux de fractions pour l'an prochain à l'administration, sous couvert de votre IEN.

Nous vous encourageons donc à transmettre par mail vos souhaits à votre IEN dès la semaine prochaine et d'adresser une copie à Mme VEAUGIER ([ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr)) ainsi qu'au syndicat ([contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)) afin de suivre votre dossier.

C'est l'IA qui fait une proposition que l'IEN devra valider, en fonction de l'organisation générale de la circonscription et de vos souhaits.

### **2<sup>ème</sup> tour des postes de directions vacantes**

La publication des postes de direction restant vacants se fera **dès le mardi 10 mai**. La circulaire précisera les modalités de participation (enseignants bénéficiant de la liste d'aptitude et ayant participé au 1<sup>er</sup> mouvement et n'ayant pas obtenu un poste de direction).

**Le résultat sera publié avant le 26/05**

### **Début des opérations du mouvement complémentaire**

Ouverture du serveur prévue entre le 6 et le 19 juin.

---

## **2/ TEMPS PARTIELS 2016-2017**

### **80% annualisé sur autorisation**

Sur 303 demandes, 31 ont déjà été acceptées par l'Administration sur des critères médicaux. Toutes les autres sont réputées rejetées : retour à temps complet ou temps partiel à 75%, selon le choix émis par les collègues dans leur dossier de demande.

Les lettres d'acceptation ou de refus sont parvenues dans les circonscriptions.

Les IEN ont le devoir de convoquer à un entretien l'ensemble des collègues pour qui la demande est négative **d'ici le 27 mai**. Ces derniers pourront ainsi motiver leur demande et l'IEN devra rendre un avis circonstancié à la DSDEN.

Si l'avis de l'IEN est positif, le DASEN devra trancher sur la décision finale.

Si l'avis de l'IEN est négatif, le DASEN confirmera le refus de la demande.

La liste des refus sera établie pour le 2 juin. C'est à cette date que les collègues pourront alors engager un recours gracieux auprès de l'Administration.

**Le SNUDI FO vous conseille d'envoyer un double de votre recours au syndicat afin de pouvoir défendre votre dossier lors du groupe de travail spécifique prévu en juin.**

---

**Une question ? Une remarque ? Contactez vos délégués FO à la CAPD :**

**Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35 Franck NEFF : 07.62.54.13.13**

---

***Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :***

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2016 déjà disponible [>ICI<](#)**

**RAPPELS :** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

Cotisation fractionnable en plusieurs fois (autant de mois restants)

Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO)